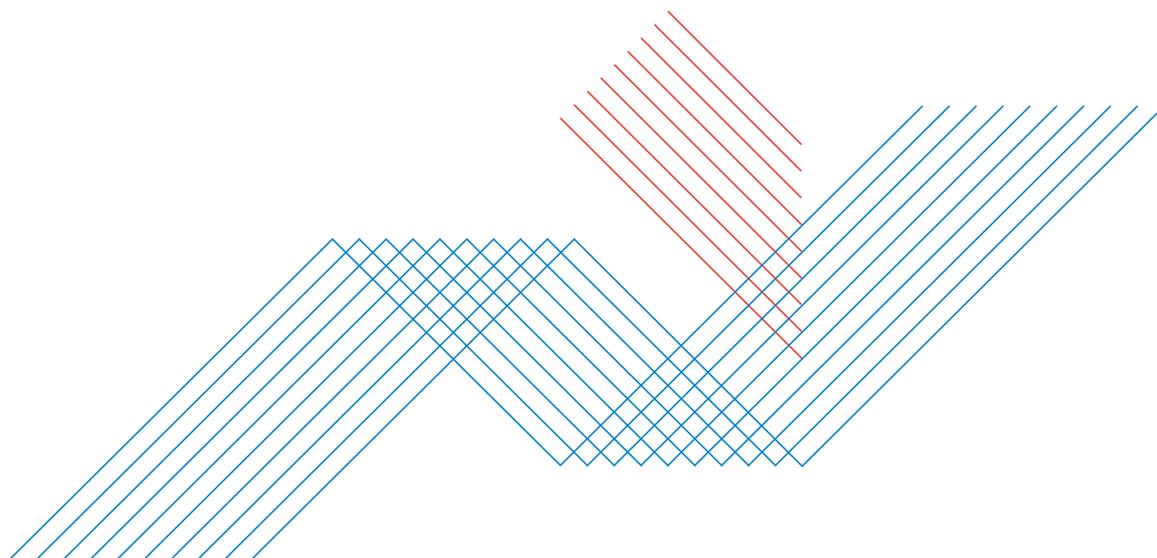


▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

FORMATION DE BASE

GUIDE PRATIQUE



Impressum

Édition

Centre suisse de compétence en matière
d'exécution des sanctions pénales CSCSP
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
www.cscsp.ch

Langues

Ce manuel est disponible en allemand, en français
et en italien.

Version

Juin 2022 / © CSCSP

Table des matières

- 4 Préambule
- 5 Le CSCSP en quelques mots
- 5 Les offres de formation du CSCSP
- 6 La Formation de base CSCSP
- 9 Informations pratiques au CSCSP
- 12 Informations à l'intention des hôtes de nos appartements
- 14 Adresses utiles à proximité du CSCSP
- 15 Vos personnes de contact
- 19 Annexe : Directives de location des appartements



Chères participantes et chers participants,

Vous êtes au début de votre formation d'agente, agent de détention au sein du CSCSP et vous bénéficiez déjà de quelques compétences en matière de privation de liberté acquises lors de votre expérience professionnelle dans les institutions. Nous vous accompagnerons et vous soutiendrons dans le développement de ces compétences et dans l'acquisition des connaissances spécialisées nécessaires pour pouvoir effectuer votre travail quotidien de manière encore plus professionnelle. Pour cet accompagnement, nous serons soutenus par des spécialistes / chargées et chargés de cours expérimenté·e·s. Parallèlement, les coaches de la pratique seront à vos côtés pour la formation sur le lieu de travail.

Pendant votre séjour au CSCSP, nous offrons un espace pour l'échange entre la pratique et la théorie et vous serez invité·e à établir les liens appropriés et à y réfléchir.

La formation complète vous prépare à l'examen professionnel fédéral en vue de l'obtention du brevet fédéral d' « Agente / agent de détention ». Le chemin qui y mène passe par des objectifs d'apprentissage échelonnés qui vous permettent de vérifier quelles sont les compétences opérationnelles dont vous disposez déjà.

Vous profitez au maximum des contenus transmis lorsque vous participez activement à votre propre processus d'apprentissage et lorsque vous intervenez dans un cours interactif en échangeant et discutant avec vos collègues.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous souhaitons beaucoup de succès dans votre formation !

Florus Mulder, Responsable du domaine Formations CSCSP

Le CSCSP en quelques mots

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) est une fondation et soutient la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP, les concordats et les cantons dans la planification stratégique et le développement des privations de liberté.

Le CSCSP met à disposition une interface importante entre les décideurs politiques et les professionnels.

Le CSCSP comprend cinq Domaines de prestations : « Formations », « Connaissances spécialisées & Analyse », « Prestation pratique », « Finances & Services » et « Ressources humaines ». Le Département « Formation de base » fait partie du Domaine de prestations « Formations ».

Les offres de formation du CSCSP

Domaine Formations

- Département Formation de base
- Département Formation de cadres
- Département Formation continue
- Service spécialisé Formation dans l'exécution des peines (Fep)

Informations sur la Formation de base

www.skjv.ch/fr/formation/formation-de-base

Informations sur la Formation de cadres

www.skjv.ch/fr/formation/formation-de-cadres

Informations sur nos offres de Formation continue

www.skjv.ch/fr/formation/formation-continue

Informations sur la Fep

www.skjv.ch/fr/formation/fep

La Formation de base CSCSP

En général

La Formation de base, unique en Suisse, est une formation pour « généralistes » qui dure 15 semaines réparties sur deux ans et a lieu en cours d'emploi.

Elle vise à transmettre les compétences opérationnelles essentielles à l'obtention du brevet fédéral d'« Agente de détention / Agent de détention » et à l'exercice d'une activité professionnelle dans les établissements de privation de liberté.

En particulier

La transmission de ces compétences est une tâche commune des institutions de privation de liberté, des cantons et du CSCSP. Ces derniers conviennent des compétences opérationnelles à transmettre dans le cadre de la Formation de base ou des cours préparatoires organisés dans les cantons ou dans les établissements de privation de liberté.

Les coaches de la pratique, qui travaillent dans les établissements de privation de liberté, accompagnent sur place les participant·e·s à la Formation de base, s'assurent de l'acquisition des compétences théoriques et pratiques requises par les cantons et les établissements de privation de liberté, et les contrôlent.

La gamme des contenus de la Formation de base est large et correspond au profil de la profession formulé par les Organisations du monde du travail.

Le Profil de qualification du 30 octobre 2017 décrit les compétences opérationnelles à acquérir et les critères de performance associés.

Les preuves de performances documentent l'acquisition de compétences individuelles pendant la formation. Les participant·e·s se soumettent à une preuve de performance en institution et à quatre preuves de performance dans le cadre de l'école. La réussite de ces cinq preuves de performance est une condition pour l'obtention de l'attestation de réussite de la formation. Cette dernière est une condition pour l'admission à l'examen professionnel fédéral.

Informations complémentaires sur la Formation de base

www.skjv.ch/fr/formation/formation-de-base

Informations sur l'examen professionnel fédéral

www.efsp.ch

Structure de la Formation : Première année

Bloc 1

Personnel en privation de liberté

- L'agent·e de détention en tant que représentant de l'État
- L'agent·e de détention et les droits humains
- L'agent·e de détention dans l'institution totale
- L'agent·e de détention et la relation professionnelle
- L'agent·e de détention et la santé au travail
- L'agent·e de détention: travail en équipe, collaboration avec la hiérarchie et collaboration interdisciplinaire

Bloc 2

De l'appréhension à la libération

- Criminologie et victimologie
- Droit pénal
- Droit de procédure pénale, appréhension et arrestation
- Formes de détention et admissions
- Droit d'exécution
- Prévention de la récidive et réinsertion
- La victime: aide aux victimes et réparation des torts

Bloc 3

Accompagnement et encadrement A) En unité de vie et de travail

- Bases de la communication
- Organisation et accompagnement socio-éducatif au quotidien
- Observation et jugement
- Sexualité en détention
- Contacts externes et proches des personnes détenues
- Accompagnement socioprofessionnel

Bloc 4

Sécurité et prévention

- Bases de la sécurité
- Observation, appréciation des faits et rapports
- Contrôles
- Droit disciplinaire et mesures disciplinaires
- Détention cellulaire, sécurité renforcée et arrêt
- Conflits et négociation
- La médiation
- Organisation des sorties et stress des personnes détenues
- Dynamique de groupe

Structure de la Formation : Deuxième année

Bloc 5

Santé et prévention

- Troubles psychiques
- Suicide
- Personnes détenues dépendantes aux stupéfiants et politique de la Confédération
- Maladies infectieuses
- Urgences médicales
- Administration des médicaments / pharmacie d'urgence

Bloc 7

Personnel en privation de liberté

- Personnes âgées détenues
- Personnes internées
- La délinquance sexuelle
- Résilience

Bloc 6

Accompagnement et encadrement B) Groupes spéciaux de personnes détenues avec des besoins spécifiques

- Personnes étrangères détenues
- Personnes en détention administrative
- Mineurs et jeunes adultes détenus
- Femmes détenues
- Personnes LGBTIQ+

Informations pratiques au CSCSP

Accès

En voiture

Sortie d'autoroute Fribourg Sud : Suivre la direction de l'Hôpital cantonal (Rte de Villars / Av. de Beau regard). Au rond-point de l'Hôpital cantonal, continuer tout droit pendant environ 1 km. Le bâtiment vitré du CSCSP se situe sur la gauche.

En transports publics

En train jusqu'à la gare de Fribourg. Depuis la gare de Fribourg, bus n° 2, direction Les Dailles ou bus n° 6, direction Guintzet. Descendre à l'arrêt Beaugard.

À pied

Le CSCSP se situe à environ 5 minutes à pied de la gare CFF, en montant en direction de l'Hôpital cantonal et de l'Hôpital Daler.

Parking

Voiture

Des places de parc sont disponibles dans le bâtiment.

Achat de cartes de parking

La société ISS (responsable du parking) vend des cartes à des prix préférentiels, par bloc de semaine uniquement. Elles sont valables du lundi au vendredi. Vous pouvez vous les procurer auprès de la réception du CSCSP.

Elles sont remises uniquement contre paiement cash ou par carte. Le délai pour obtenir cette carte est jusqu'à 12h30 le 1^{er} jour du bloc avec présentation du ticket d'entrée du parking.

Prix

- 1 semaine CHF 40.- du lundi au vendredi
- 2 semaines CHF 80.- du lundi au vendredi
- 3 semaines CHF 120.- du lundi au vendredi

Restitution

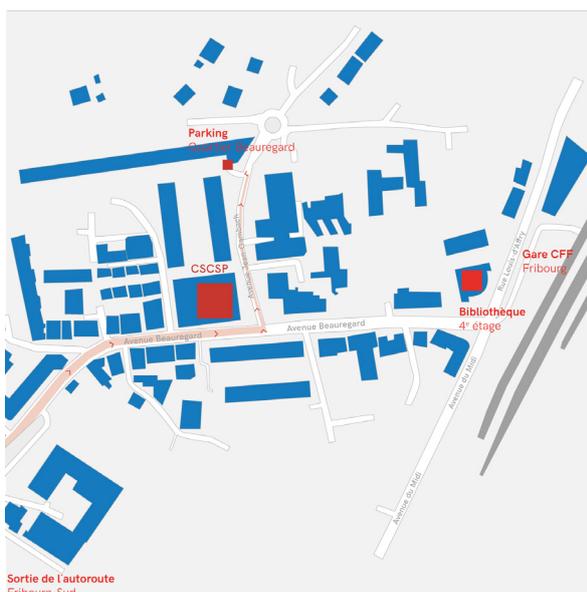
Le **dernier jour du bloc**, les cartes de parking doivent être rendues **avant 09h00** à la réception, qui vous donnera en contrepartie un ticket de sortie.

Frais applicables en cas de perte ou d'abus

- En cas de perte : CHF 30.-
- En cas d'abus : CHF 100.-

Motos

Pour les motocyclistes, un local fermé est à disposition. Une clé du local peut être retirée à la réception (caution de CHF 50.-). Celle-ci doit être rendue à la fin du bloc, **avant 09h00**.



Réception

La réception du CSCSP se trouve au 4^e étage.

Horaires réception

Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

1^{er} lundi du bloc de 08h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Salles de formation et salles pour travaux de groupe Beaugard 11

4^e étage : quatre salles de formation et quatre salles pour travaux de groupe

Rez-de-chaussée : deux salles de conférence

Les participant·e·s ont la possibilité d'accéder aux salles du 4^e étage en dehors des heures d'ouverture de l'accueil du CSCSP. Celles, ceux qui logeront dans nos appartements (chambres doubles) recevront cette clé en même temps que celle de leur appartement. Les participant·e·s qui logeront dans les hôtels pourront s'en procurer une auprès de la réception.

Tableaux d'affichage

Des tableaux d'affichage se situent dans le couloir des salles de classes au 4^e étage. Ils affichent, d'une part, différentes informations concernant la formation de base et permettent aussi d'annoncer d'éventuels changements durant la formation et, d'autre part, des informations concernant l'examen professionnel fédéral.

Photocopieuses

Deux photocopieuses sont à disposition au 4^e étage. Les photocopies sont payantes. Des badges d'une valeur de CHF 10.- peuvent être achetés à la réception du CSCSP. Ceux-ci sont valables 2 ans et l'avoir non utilisé n'est pas remboursable.

WIFI

(Salles de formation, cafétéria, bibliothèque)
Nom : SKJV-CSCSP-Public

Bibliothèque

La petite bibliothèque spécialisée du CSCSP comprend environ 1'750 ouvrages et se trouve à Fribourg, à l'avenue Beaugard 1. Proposant des livres et des revues, elle met la littérature spécialisée du domaine de l'exécution des sanctions pénales à la disposition du personnel de ce domaine et de toute autre personne intéressée.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque est accessible sur rendez-vous. Elle est gérée par des étudiantes qui peuvent également vous conseiller par téléphone. Pour toute question concernant les heures d'ouverture et le prêt, n'hésitez pas à nous envoyer vos questions par courrier électronique.

Catalogue de la bibliothèque en ligne

Vous trouverez le catalogue de la bibliothèque en ligne sur swisscovery.

Prêt

Il est possible d'emprunter jusqu'à cinq livres. La durée du prêt est d'un mois et peut être prolongée.

Contact

biblio@cscsp.ch

Cafétéria

Nous vous accueillons dans notre cafétéria pour :

- Le petit déjeuner (ceci concerne les participant·e·s qui logent dans nos appartements)
- Le repas de midi

Des jetons de café (5 jetons : CHF 10.-, 11 jetons : CHF 20.-), boissons et snacks peuvent être achetés à la caisse de la cafétéria.

Le petit-déjeuner

Du mardi au vendredi de 07h30 à 09h00

Aucun petit-déjeuner n'est organisé le lundi.

Le repas de midi

Du lundi au vendredi de 12h00 à 13h00

Les menus de la semaine sont affichés à l'entrée de la cafétéria. Les personnes qui souhaitent manger végétarien peuvent s'annoncer à la cafétéria le matin afin de réserver le menu végétarien.

Horaires cafétéria

Lundi 08h30 - 16h15

Mardi au vendredi 07h30 - 15h15

Le repas du soir

Le repas du soir est à la charge des participant·e·s.

À Fribourg, vous trouverez de nombreux restaurants et possibilités de restauration.

Chambre individuelle

Les participant·e·s qui souhaitent une chambre individuelle durant la formation doivent la réserver directement auprès d'un hôtel à Fribourg, ceci à leurs charges. Elles, ils peuvent obtenir un tarif préférentiel auprès de l'Hôtel Alpha et de l'Hôtel Au Faucon en mentionnant qu'elles, ils sont en formation auprès du CSCSP. En cas d'intérêt pour l'accès aux salles de formation en dehors des heures d'ouverture, elles, ils peuvent demander une clé à l'accueil du CSCSP.

Rappel : Le CSCSP dispose uniquement de chambre double.

Informations à l'intention des hôtes de nos appartements

Équipement

Nous disposons de 30 chambres doubles dans 15 appartements.

Chaque appartement est équipé de :

- Petite cuisine : plaques de cuisson, micro-ondes, frigo, four (uniquement au 5^e étage), poêles, casseroles, vaisselle pour 6 personnes
- Une salle de bain par chambre et un WC par appartement
- Matériel et produits de nettoyage, un aspirateur par étage qui se situe dans l'appartement 05 - 06
- 1 kit de linge de lit de réserve par chambre

Linge

A votre arrivée, le linge de lit et le linge de bain sont fournis par le CSCSP. Le kit de linge de bain peut être remplacé sur inscription à la réception le vendredi pour la semaine suivante.

Clés

Vous recevez deux clés le premier jour du bloc, une donnant accès à l'appartement ainsi qu'au garage (par l'ascenseur de l'immeuble) et une donnant accès au CSCSP (possibilité ainsi d'y accéder le soir). En cas de perte : CHF 100.-. Les clés doivent être rendues à la réception le dernier jour du bloc avant 09h00.

WIFI

Nos appartements disposent tous du wifi.

Nom : CSCSPpublic

Mot-clé : CSCSPpublicCSCSP

Mobilier

Le mobilier ne doit en aucun cas être déplacé dans et hors de la chambre. Le matériel s'y trouvant est sous votre responsabilité durant le séjour.

Inventaire de la cuisine

Un formulaire « Inventaire de la cuisine », se trouvant dans les appartements, est à contrôler et à retourner le 2^e jour du début du bloc jusqu'à 13h30.

Dégâts

Les dégâts doivent être signalés de suite. Le formulaire « Fiche de signalement », à disposition dans les appartements et à la réception, doit être complété et remis à la réception du CSCSP.

La réparation de dégâts intentionnels ou dus à une négligence de votre part sera effectuée à votre charge.

Problèmes techniques

En cas de problèmes techniques, remplissez le même formulaire « Fiche de signalement » et déposez-le à la réception. En principe, le problème sera résolu le même jour par le service technique. Si le problème est plus important, un avis de passage sera affiché sur la porte de l'appartement.

Usage

Les chambres sont destinées uniquement aux participant·e·s à la formation; l'usage des chambres par des tiers est exclu. Les animaux sont interdits.

Fumeurs

Les fumeurs ont la possibilité de fumer sur le balcon ou devant l'entrée principale, au rez-de-chaussée. Il est interdit de fumer dans les appartements ou sur les coursives et de jeter les mégots en bas des coursives, balcons et fenêtres.

Respect du voisinage

Les appartements sont situés dans un quartier résidentiel. Merci de ne pas déranger le voisinage!

Sacs à ordures, PET, alu et verre

Les sacs à ordures sont à déposer le vendredi matin de chaque semaine avant 09h00 devant la porte de l'appartement. Le PET, l'alu et le verre sont à déposer au centre de tri de Beaugard. voir plan.



Remise de l'appartement

Les appartements doivent être libérés le dernier jour du bloc avant 08h30 :

- Veuillez laisser l'appartement en ordre (vaisselle propre et rangée)
- Veuillez défaire vos lits
- Veuillez déposer les linges de lit et linges de bain sur la table de la cuisine
- Veuillez mettre les sacs à ordures devant la porte de l'appartement

Directives particulières pour les appartements

Les directives de location des appartements jointes en annexe font foi au CSCSP.

Adresses utiles à proximité du CSCSP

Distributeurs d'argent

Les distributeurs les plus proches se situent à la gare CFF (Raiffeisen/ Postfinance).

Magasins d'alimentation

- Coop et Migros à la gare CFF
Rue Louis-d'Affry 4, 1700 Fribourg
- Migros Beauregard
Chemin de Bethléem 7, 1700 Fribourg
- D'autres magasins sont à votre disposition au centre-ville.

Services d'urgence

- **Hôpital cantonal**
Chemin des Pensionnats 2, 1708 Fribourg,
+41 26 426 73 00
- **Pharmacie Dr a Marca**
Avenue de la Gare 4, 1700 Fribourg,
+41 26 347 27 27
- **Dental Center Fribourg**
Avenue de la Gare 14, 1700 Fribourg,
+41 26 477 00 00

Vos personnes de contact

Équipe Département Formation de base



Maria Teresa De Agazio Dozio
Responsable de département
Formation de base
+41 26 425 44 20
maria-teresa.deagazio@cscsp.ch



Nadia Baggenstos
Responsable adjointe de département
Formation de base
+41 26 425 44 24
nadia.baggenstos@skjv.ch



Carmen Röthlisberger
Collaboratrice scientifique
Formation de base
+41 26 425 44 17
carmen.roethlisberger@skjv.ch



Caroline Saner
Collaboratrice scientifique
Formation de base
+41 26 425 44 23
caroline.saner@cscsp.ch



Fabian Jeker
Collaborateur scientifique
Formation de base
+41 26 425 44 15
fabian.jeker@cscsp.ch

Département Administration



Jocelyne Praz
Co-Responsable de département
Administration de la formation
+41 26 425 44 04
formation-de-base@cscsp.ch



Melanie Neuhaus
Collaboratrice administrative
Administration de la formation
+41 26 425 44 22
formation-de-base@cscsp.ch



Murielle Amstein
Collaboratrice administrative
Administration de la formation
+41 26 425 43 87
formation-de-base@cscsp.ch

Réception



Charlotte Linder
Collaboratrice administrative
Administration de la formation et Services
+ 41 26 425 44 03
charlotte.linder@skjv.ch

Traduction et interprétariat



Manuela Motta
Traductrice et interprète
manuela.motta@cscsp.ch



Michela Bertolini
Traductrice et interprète
michela.bertolini@cscsp.ch

Cafétéria



Marie-José Valente
Collaboratrice cafétéria
et/ou intendance
+41 26 425 44 14
cafeteria@skjv.ch



Maria Paula Nunes de Matos
Collaboratrice cafétéria
et/ou intendance
+41 26 425 44 14
cafeteria@skjv.ch

Département Services et appartements



Patrick Francey
Responsable de département Services
+41 26 425 44 18
techdienst@skjv.ch



Stefan Hayoz
Collaborateur cafétéria
et/ou intendance
+41 26 425 44 00
techdienst@skjv.ch

Annexe : Directives de location des appartements

Utilisation de la chose louée

(point 14 des conditions générales pour habitation et parc à loyer)

1. Le locataire est tenu d'utiliser avec soin les locaux et de les maintenir en bon état.

Au début du bloc de formation, chaque participant-e reçoit des clés (pour l'entrée à l'appartement et l'entrée au CSCSP). En cas de perte de ses clés, la participante ou le participant doit s'acquitter d'un montant forfaitaire de CHF 100.-.

Le dernier jour du bloc, l'appartement doit être libéré avant 08h30 et les clés doivent être déposées à la réception avant **09h00**.

La participante ou le participant est responsable de la **carte de parking** reçue par le CSCSP en début de bloc. En cas de perte, elle/il doit s'acquitter d'un montant de CHF 30.- (CHF 20.- pour la carte et CHF 10.- pour les frais administratifs).

Chaque appartement est doté de matériel et produits divers nécessaires au nettoyage. Dans l'armoire en commun, les participant-e-s ont à disposition 1 kit de literie de réserve par chambre. Ce kit doit être utilisé uniquement en cas d'urgence. En cas d'utilisation du kit de réserve, la participante ou le participant en informe la réception du CSCSP. En cas de besoin, les linges et la literie de réserve sont à demander à la réception.

A chaque début de bloc de formation, les participant-e-s doivent procéder à un état des lieux de leur appartement, vérifier le matériel à disposition (inventaire cuisine) et contrôler la propreté générale. Ce contrôle est effectué à l'aide du formulaire « Inventaire de la cuisine » signé par la participante ou le participant. Tout problème doit être communiqué au CSCSP / à la réception jusqu'au deuxième jour, 13h30, dernier délai.

La participante ou le participant ne doit en aucun cas déplacer le mobilier (p.ex. armoire, lit, etc.). Avant le départ, à la fin du bloc, la vaisselle doit être lavée et rangée dans les armoires. De plus, les plaques de cuisson doivent être nettoyées. Les linges et draps de lit doivent être déposés sur le lit.

Le CSCSP procède à un état des lieux de l'appartement le dernier vendredi du bloc de formation. Le matériel manquant est à la charge des participant-e-s séjournant dans l'appartement.

Travaux d'entretien de la chose louée

(point 4 des conditions générales pour habitation et parc à loyer)

4.4. Lors de dégâts causés aux locaux et leurs accessoires par la faute du locataire, ce dernier assume personnellement le règlement des frais de remise en état et ceci indépendamment de la couverture de son assurance.

La participante ou le participant est tenu d'aviser le CSCSP de tout dégât causé volontairement ou involontairement. Des dégâts découverts à la fin du bloc qui n'ont pas été signalés sont à la charge des participant-e-s de l'appartement concerné. Elles/Ils font l'objet d'une procédure interne et d'une information à l'institution qui emploie les responsables. Des frais administratifs seront facturés en plus des frais de remise en état. Des éventuels travaux de remise en état peuvent être effectués pendant le séjour des participant-e-s. Les travaux sont annoncés par avis de passage.

Propreté et hygiène

(point 16 des conditions générales pour habitation et parc à loyer)

Afin de garantir un maximum de propreté, il est interdit au locataire :

- d'attirer des pigeons, mouettes ou autres animaux pouvant salir l'immeuble
- de jeter quoi que ce soit par les fenêtres ou les balcons
- de secouer les tapis, brosse, balais, chiffons etc. dans la cage d'escalier, aux fenêtres et hors de balcons

La présence d'animaux dans les locaux est interdite. Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment, que ce soit dans les chambres, dans l'ascenseur, dans la cage d'escalier ou sur les coursives. Les fumeurs sont priés d'utiliser les balcons ou de se déplacer devant l'entrée principale au rez-de-chaussée.

Les sacs à ordures sont à déposer le vendredi matin de chaque semaine avant 09h00 devant la porte de l'appartement.

Sécurité- tranquillité- aspect

(point 17 des conditions générales pour habitation et parc à loyer)

Il est dans l'intérêt des locataires de contribuer au bon aspect, à la tranquillité et à la sécurité de l'immeuble en observant les règles ci-après :

- éviter tout bruit intempestif à toute heure (claquement de portes, stores, danse, radio-TV, etc.)
- respecter les heures de sommeil et de repos de colocataires
- respecter les us et coutumes de l'immeuble
- fermer les portes aux heures indiquées
- ne pas nuire au bon aspect de l'immeuble en exposant aux fenêtres et balcons du linge, de la literie, des meubles ou tous autres objets
- éviter les dépôts de marchandises ou objets dangereux
- de causer des dégâts à l'immeuble ou d'incommoder les voisins d'une autre manière quelconque
- ne pas entreposer des bicyclettes, vélos à moteurs, skis, poussettes, jouets, caisses, meubles, chaussures dans les allées, dépendances, paliers et escaliers communs; le non-respect de cette règle autorise le bailleur à y remédier à charge du locataire et si celui-ci ne peut être trouvé à charge de l'ensemble des locataires
- ne pas incommoder les voisins d'une manière quelconque (par ex. grillades, odeurs, fumées, manifestations, etc.)

Du fait d'une mauvaise isolation acoustique, dès 21h00, il est interdit de discuter sur les coursives. Les participant-e-s sont prié-e-s de déplacer leurs discussions dans leurs chambres ou sur les balcons et en les poursuivant de manière raisonnable. Les heures de repos doivent être respectées. Il est interdit de jeter les mégots de cigarette ainsi que d'autres objets depuis les balcons /terrasses, fenêtres et devant les entrées d'immeubles.

Parking et garage

(point 24 des conditions générales pour habitation et parc à loyer)

24.2. Le locataire respecte l'engagement de ne pas :

- stationner devant l'entrée des garages ou dans les limites de la propriété
- stationner à l'intérieur du garage avec moteur en marche (danger d'émanation de gaz)
- claquer les portes, abuser des signaux avertisseurs, emballer le moteur

24.4. Le bailleur décline toute responsabilité pour des dommages pouvant être causés par des tiers au véhicule dans l'enceinte de la propriété.

En cas de non-respect des directives susmentionnées, des mesures peuvent être prises par le CSCSP et les directions des établissements concernés peuvent être informées.

Fribourg, juin 2022

Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales